

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2023-6A

Séance du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi treize mars à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 7 mars 2023 qui a été adressée par mail le 7 mars 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE (8)

Excusés : Cédric CHARRIERE, Michel CUINET donne pouvoir à Maxime BALLAUD, Thierry JANIER-DUBRY donne pouvoir à Bertrand MONOT (3)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 07/03/2023

Nombre de membres présents : 8

Date de la publication en ligne : 17/03/2023

Nombre de membres votants : 8 + 2 procurations (10)

Secrétaire de séance : Sylvie LEFEBVRE

Objet : attribution marché « aménagements sécurité »

annule et remplace délibération 39328-2023-6

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de travaux pour les aménagements de sécurité.

Une consultation a été lancée le 20 janvier 2023 avec réponse au 17 février 2023-12h00.

Considérant la consultation du 17 février 2023 auprès de 6 entreprises,

Considérant les 3 offres reçues,

Considérant l'analyse des offres faite par le Cabinet ABCD, maître d'œuvre et conformément aux critères émis dans le règlement de consultation, qui a été validé le 3 mars 2023 lors de la commission d'appel d'offres,

Considérant la note obtenue par l'entreprise Routière Guenuchot (Ets secondaire Eurovia Alpes)

Le conseil, après délibération, et à l'unanimité,

- **Précise** que la décision qui suit ne sera applicable qu'en cas d'obtention des subventions permettant les travaux.
- **Désigne** l'entreprise Routière Guenuchot (Ets secondaire Eurovia Alpes) en tant que titulaire du marché de travaux pour les aménagements de sécurité pour un montant de 180 152,15 € HT (*cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt deux euros et quinze centimes*)
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation, à la réalisation et actes se référant à ce marché.

POUR : 10 Voix

Ainsi délibéré le 16 janvier 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-6 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Sylvie LEFEBVRE



Le Maire,
Isabelle TISSOT

